

COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS / BLIGNY-SUR-OUCHÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 Avril 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026-041

Le treize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle EDA de Bligny-sur-Ouche, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la communauté de communes, Yves COURTOT.

Nombre de membres				
Afférents	Titulaires Présents	Pouvoirs	Suppléants Présents	Qui ont pris part au vote
62	43	8	1	52

<u>Date de la convocation</u> 3 Avril 2026
<u>Secrétaire de séance</u> Antoine CLEMENT

Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à
BARBIER Jean Luc	P		DUPONT Luc	Ab		MILLANVOYE Maud	P	
BAUDOT Fabrice	Po	BONIFACE Estelle	DUPUIS Guy	P		MIREK Sébastien	P	
BONIFACE Estelle	P		DUREY Yann	P		MORTIER JEANNIN Yohann	Po	CHAUCHOT Philippe
BOUGENEUX Lucette	P		FAIVRET Jean Marie	Ab		MOUILLON Olivier	P	
BROCARD Laurent	P		FAVELIER Marie Odile	Ab		OLIVAUD Emmanuel	Ab	
BUREL Claire	P		FEBVRE Monique	P		PAIN Valéry	P	
CAREMENTRANT Valérie	Ab		FICHOT Denis	Ab		PIESVAUX Eric	P	
CAROLINE Carole	P		FLEUROT Jean Luc	P		PLANCHARD Aveline	Po	POUPEE Estelle
CARRION Nathalie	Ab		GAGNEPAIN Gérard	P		POILLOT Michel	P	
CHALON Bernard	P		GAUTHIER Cindy	P		POUPEE Estelle	P	
CHAMBIN Maxime	P		GIBOULOT Jean Paul	P		RAVAUD Philippe	P	
CHAUCHEFOIN Yvette	P		GODOT Véronique	P		RENARD André	P	
CHAUCHOT Philippe	P		GUYON Dominique	P		ROUX Fabien	Su	
CLEMENT Antoine	P		HERBERT Magali	P		SEGUIN Patrick	Ab	
CLERC Véronique	P		JANISZEWSKI Pascal	P		SEGUIN Aurélie	Po	MAUFAY Françoise
COGNARD Isabelle	Po	POILLOT Michel	JONDOT Geneviève	P		SIMONNET Florian	P	
COURTOT Yves	P		LASSEY Sylvie	Po	FEBVRE Monique	TAINTURIER Chantal	P	
COUSIN Laurent	P		MONTOUT Stéphane	Po	Dupuis Guy	TERRAND Nathalie	Ab	
DEGUIN Cyrille	P		MAUFAY Françoise	P		TIMECHINAT Denis	P	
DESBOIS Charline	P		MAUGEY Corinne	P		VELTEN Philippe	Po	TIMECHINAT Denis
DEVELLE Hubert	Ab		MERCEY Lydie	P				

Ab : absent, Ex : absent excusé, Po : titulaire absent ayant donné pouvoir, Su : titulaire absent remplacé par son suppléant.

INSTALLATION CONFERENCES DES MAIRES

Vu le Code général des Collectivité territoriales et notamment l'article L5211-11-3,

Considérant que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres,

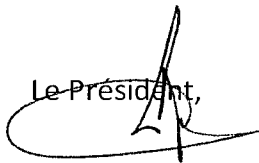
Considérant que la conférence des maires est présidée par le président de l'EPCI et qu'elle comprend l'ensemble des maires des communes membres,

Considérant qu'elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'EPCI ou à la demande d'un tiers des maires,

Considérant que le Bureau de la Communauté de Communes de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche ne comprend pas l'ensemble des maires de ses communes membres,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer et installer la Conférence des Maires de la Communauté de Communes de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche, qui comprendra l'ensemble des maires de ses communes membres.

Le Président,


Yves COURTOT